

tenue sous la présidence de Monsieur CLEN, assisté(e)  
de Madame CUNY et Madame LEJEUNE, Conseillères  
En présence de Monsieur DEDEREN, Rapporteur public  
Madame LE GUIELLAN, Greffière

**09 heures 00**

01)	<b>DOSSIER N° 2304232</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Lucie CUNY</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande de condamnation au versement de la somme de 11 090 672,33 euros au titre de travaux supplémentaires indispensables réalisés et des coûts induits par l'allongement de la durée du marché de reconstruction de la station d'eau potable de Prentegarde à FIGEAC (46).	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SOCIETE OTV SOCIETE CAPRARO CABINET D'ETUDES MARC MERLIN	BILLEBEAU MARINACCE BILLEBEAU MARINACCE BILLEBEAU MARINACCE
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE FIGEAC	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES
02)	<b>DOSSIER N° 2402589</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Lucie CUNY</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de la relance du titre de recettes du 25 mars 2024 d'un montant de 1 663,19 euros pour "trop perçu travaux SAEP" relatif à la reconstruction de la station d'eau potable de Prentegarde à Figeac.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SOCIETE OTV SOCIETE CAPRARO SOCIETE CABINET D'ETUDES MARC MERLIN	BILLEBEAU MARINACCE (Cour) BILLEBEAU MARINACCE (Cour) BILLEBEAU MARINACCE (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE FIGEAC	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES
<b>Observateur</b>	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE FIGEAC	

Arrêté le 20/04/2026  
La présidente du tribunal